

PROJETS :

- 4 chemins de randonnée autour d'Anzat sont en cours de balisage, les plans seront disponibles avant la fin juin à la Mairie et dans les commerces du bourg.
- Une plaquette publicitaire est en cours de rédaction par la commission tourisme.
- Nous étudions la mise en place d'un marché nocturne du 8 juillet 2014 à la St ROCH qui aurait lieu tous les mardis soir, reste à déterminer le lieu exact et le créneau horaire.
- Crépi du buron de Bosberty.
- Pour la cérémonie du 06 juin 2014 à 10 h 30 rafraîchissement du monument aux morts du Bosberty. Il a été érigé en 1946 en hommage aux 3000 Résistants passés par ce lieu pour rejoindre à pied le Mont Mouchet. Tous les habitants sont invités.

VIE ASSOCIATIVE :

Randonnée du 11 Mai 2014

La 26^{ème} randonnée d'Anzat le Luguët a eu lieu dimanche 11 mai avec au choix 2 parcours: un de 11 Kms, et, pour les plus courageux, un de 21 Kms avec beaucoup de dénivelé.

Environ 240 participants se sont inscrits. Ils ne furent pas découragés par les fortes rafales de vent. Après plusieurs montées et descentes vers Prassinnet, la pause-café- croissant à Mizerat fut vraiment appréciée ainsi que le pique-nique à Marzun où tous, grâce au punch, ont été bien revigorés!

L'après-midi, le parcours passait devant le dolmen néolithique de Courteuge, et se poursuivait par une montée très raide jusqu'à Saroil.

Pendant toute la journée les participants ont eu la chance de profiter du beau paysage et des vues magnifiques de notre belle région.

Un grand merci aux organisateurs qui ont beaucoup travaillé pour préparer cette randonnée avec le balisage des chemins et l'organisation du ravitaillement.

- ✓ **Le bulletin municipal de Mai est à votre disposition à la mairie pour ceux qui ne l'ont pas eu.**



ANZAT LE LUGUET

BULLETIN MUNICIPAL N°2

JUIN 2014

Compte rendu du conseil municipal du 04 Mai 2014 :

Ont été votés :

- L'achat d'un local pour les associations :
Le Maire fait part au Conseil municipal, de la nécessité pour la Société de Chasse Communale d'avoir un local. Il propose d'acheter les parcelles YH 40 et YH 41 appartenant à Mme Racher. Sur la parcelle YH 41 un appentis serait alors construit pour que les chasseurs puissent procéder au dépeçage des animaux, la partie maison serait à disposition des associations de la commune avec priorité aux chasseurs pendant la période de chasse.
L'investissement serait de 20 000€ (+ 5000 € de frais de notaire).
A l'unanimité, la décision d'acheter ce local est validée.
- Le prix des photocopies en Mairie passe de 0,20 € à 0,10 € .
- Comme chaque année, l'embauche d'un employé pour le gardiennage des estives avec un contrat de 35 h permettant l'aide à l'agent municipal.
- Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la société Oriane a proposé une convention d'achat de gentiane. Elle lui a fait une proposition pour extraire de la gentiane sur pied, sur la commune d'Anzat. Le prix de vente serait de 0,25 € à 0,35 € le kilo selon le taux d'humidité. L'arrachage sera effectué à la fourche du diable.
À chaque fin de journée sera effectuée une pesée, contrôlée par le maire, un adjoint ou l'employé communal.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de vendre la récolte 2014 de gentiane sur pied à cette société et accepte le prix de vente proposé.
- Le prix des pensions des estives pour la saison :

120 € pour les – de 2 ans // 160 € pour les + de 2 ans // 200 € pour les couples.

Tarif réduit pour les habitants de la commune :

100 € pour les – de 2 ans // 140 € pour les + de 2 ans // 180 € pour les couples.

- Le prix à l'année pour les terrains :

Tarif réduit pour les habitants de la commune :

46 € l'ha et 34 € l'ha pour les terrains de qualité inférieure.

- L'autorisation à l'ATMO (Association pour la surveillance de la qualité de l'air en Auvergne) de poser des capteurs pour faire des relevés sur la qualité de l'air.

Compte rendu du conseil municipal du 18 Mai 2014 :

Ont été votés :

- Une période d'essai de 3 mois d'extinction de l'éclairage public de 00h00 à 4h du matin ; de faire un inventaire des lampes inutiles et de demander un devis pour des lampes plus économiques avec une demande de subvention.
- L'enfouissement d'une ligne électrique à Parrot par ERDF.
- L'achat de matériel (planches, mastic...) pour la réalisation de 4 bacs par les employés municipaux. Coût total : 500€ HT.
- L'achat d'un tracteur CLAAS chez CHARBONNEL : 52 500 € HT.
- L'achat d'une benne ATHENA chez Sarl BRUN : 9 900 € HT.
- L'achat d'une épareuse NEWHOLLAND chez Sarl BOUDON : 18 000€ HT.
- L'achat d'un broyeur AGRIMASTER chez Sarl BRUN : 4000€ HT.
- Les travaux du drainage des eaux qui entrent dans le cimetière par Hervé MARANNE : 6 905€ HT.
- L'empierrement des chemins communaux par la carrière BLANCHON : 3 729€ HT.
- Une subvention à la mission locale pour les jeunes du Val d'Allier-Issoire : 171.70 € HT. (Permet d'améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes).

ETAT CIVIL

- Cécile ROCHE a donné naissance le 14 Mai 2014 à une fille prénommée : Elise.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le 8 mai a eu lieu une cérémonie au monument aux morts en présence de Monsieur le Maire, des pompiers et des portedrapeaux (Mr Lucien FOURNIER et Mr Alain LOUBINOUX), suivie du verre de l'amitié à la mairie.
 - Une messe a été célébrée à la chapelle Du Luguet à 11 h le 26 mai 2014.
 - L'ONF et le Maire visiteront le 2 juin 2014 le territoire de la commune pour la gestion des forêts et des parties en friche.
 - *Décharge :*
Les déchets de végétaux sans plastique : plaine de guerre.
Les gravats sans plastique : à côté du parking du nouveau cimetière (avec l'autorisation de la mairie).
 - *Explication du blason d'Anzat :*
Le blason reprend les armes DE MERCOEUR (gueules et vair) premiers seigneurs suzerains du lieu en 1225, et celle de la puissante famille DE POLIGNAC (argent et gueules) dès 1320. C'est un blason écartelé : se dit en armoiries de l'écu divisé en quatre parties égales. Chaque partie s'appelle quartier.
Définition :
 - **Vair** : fourrure gris et blanc à base de petit gris (variété d'écureuil). Les petites tours en bleu sont des clochettes de vair.
 - **Gueules** : est un émail héraldique de couleur rouge.
- Explications supplémentaires :
- La tête de chien est l'attribut de Saint Roch (1340, il est le patron des pèlerins et de nombreuses confréries ainsi que le protecteur des animaux).
 - La couronne fait référence au riche passé Gallo-Romain de la commune. (Tumulus).
 - Le vair est également repris sur les armoiries des seigneurs DE LA ROCHEFOUCAULT suzerains du lieu en 1607.